

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2023
DÉLIBÉRATION N° 2023-87

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 8

Conseillers absents : 2

Conseillers représentés :

Pour : 8

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 04 décembre 2023, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir :

Secrétaire de séance : BOISSET Vincent

Objet SENTIER DES ALPAGES - ATTRIBUTION DU MARCHÉ

- **Vu** la délibération 2023-33 du 03 avril 2023 portant convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Communauté de Communes du Pays des Ecrins,
- **Vu** la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée concernant l'aménagement du sentier des Alpagnes,

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que le sentier des Alpagnes à été inscrit à l'Appel à Projets Avenir Montagne porté par la Communauté de Communes du Pays des Ecrins dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Une consultation a été lancée et l'offre retenue est ENVIRONNEMENT SOLIDARITE pour un montant de 15 927.50 € HT correspondant à la tranche ferme.

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

ID : 005-210500583-20231211-202387-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le 1^{er} adjoint à signer les documents relatifs à l'attribution du marché.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS


Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.